

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : **UFF EPARGNE SOLIDAIRE**

Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**

ISIN : **990000083439**

Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**

Appelez le **01 41 10 31 33** pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : **19/06/2025**

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

**Durée** : Le FCPE a été créé le 14/03/2003 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

### Objectifs

Le FCPE est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO part D. Le reste sera investi en liquidités. Le FCPE a les mêmes caractéristiques que son fonds maître.

L'objectif de gestion du fonds maître est d'*obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.*

La performance du FCPE sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

*Les actifs du Fonds Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro sont, en application de la stratégie de gestion, exposés au minimum à 60% aux valeurs de la zone euro, tout en étant en permanence investi à 90% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.*

*Entre 5% et 10% des actifs d'Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail soit des entreprises d'utilité sociale, qui créent ou consolident des emplois par le développement d'activités économiques.*

*Enfin afin de gérer la trésorerie, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.*

*Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).*

*La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market index (BKXE), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.*

*L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).*

*Les actifs d'Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux. En étroite collaboration avec l'équipe de recherche ISR, l'équipe de gestion attache une importance particulière à l'analyse des critères suivants : dialogue social, gestion des carrières, accès à la formation, non-discrimination et diversité, respects des droits de l'homme, qualité de vie au travail.*

*Le Fonds pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.*

La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts du FCP maître.

### Indicateur de référence

*L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice l'Eurostoxx 50. Cet indice calculé dividendes réinvestis est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Des informations sur cet indice sont disponibles dans la presse financière et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com...)*

### Affectation des revenus

Capitalisation

### Fréquence de valorisation

La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de comptes Amundi Tenue de Comptes - 26956 Valence Cedex 9, pour une exécution hebdomadaire à la valeur liquidative calculée et datée du mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié. Les instructions des salariés souscriptions/rachats, arbitrages d'un fonds à l'autre doivent être directement transmises à Amundi Tenue de Comptes. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

### Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le FCPE présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

### Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (règlement, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**Union Financière de France** - UFF Contact - 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France 0 805 805 809 (appel et service gratuits) - [www.uff.net](http://www.uff.net)

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

## Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après : 1 an	Si vous sortez après : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4166.63 EUR -58.33 %	3267.54 EUR -20.05 %
<b>Défavorable*</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7469.49 EUR -25.31 %	8988.78 EUR -2.11 %
<b>Intermédiaire**</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10023.57 EUR 0.24 %	11724.13 EUR 3.23 %
<b>Favorable***</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14177.36 EUR 41.77 %	16926.73 EUR 11.1 %

\*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre septembre 2017 et septembre 2022.

\*\*Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre septembre 2019 et septembre 2024.

\*\*\*Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2020 et mars 2025.

## Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	689.92 EUR	456.11 EUR
Incidence sur le rendement par an (*)	7.02 %	3.99 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.22 % avant déduction des coûts et de 3.23 % après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Jusqu'à 4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	400.0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	3.02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	289.92 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Myria Asset Management: 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE.

## Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Conseil de surveillance : Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.

Le fonds est classé Article 8 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds>